

# Les paysages et l'environnement

## Les paysages de l'Est dunkerquois

Le territoire de l'Est dunkerquois recèle des paysages et des ambiances préservés qui contrastent avec la séquence portuaire et industrielle qui caractérise la partie Ouest du littoral. Ces grandes différences se retrouvent dans le travail d'identification mené dans l'Atlas des paysages de la Région Nord-Pas de Calais. Dunes flamandes, transition dune / polder (coupures d'urbanisation), dune interne, production horticole et maraichère, quartiers balnéaires, corps de ferme traditionnel, multiplication des vestiges militaires, systèmes de drainage hérités de différentes périodes, petit patrimoine lié à la gestion de l'eau constituent les éléments caractéristiques de la rencontre des deux grands paysages de la plaine maritime et des dunes de la mer du Nord.

Au sein de cette portion de territoire, périmètre d'étude de l'analyse paysagère préalable, le contour de l'Opération Grand Site se dessine au contact des paysages emblématiques des sites classés.

Parmi la diversité des paysages révélés, cinq unités de paysage constituent les fondations du Grand Site des Dunes de Flandre : la mer du Nord, les dunes littorales flamandes, la dune fossile, le polder inter dunaire et les ensembles urbains balnéaires.

Ces paysages se poursuivent au-delà du périmètre du Grand Site et trouvent même leur pendant de l'autre côté de la frontière.

## Une mosaïque d'habitats dunaires

De la plage à l'arrière-pays, la traversée d'une mosaïque d'habitats dunaires offre une découverte d'autant de paysages différents.

- La **dune embryonnaire**, due à la fixation par des plantes pionnières des amas de sable se formant sur le haut de plage à la faveur des laisses de mer.
- La **dune blanche**, caractérisée par la présence de l'oyat très résistant à l'ensablement, et dont les tiges souterraines et le chevelu de racines jouent un rôle de fixation essentiel. Les rehaussements atteignent alors progressivement plusieurs mètres, formant un premier cordon où apparaissent d'autres végétaux tels que l'Elyme des sables (espèce protégée en France), le Liseron soldanelle, le Panicaut maritime ou Chardon bleu (espèce protégée dans la Région). Les **dunes blanches à oyats** participent en tant que rempart naturel à la protection de l'arrière-pays vis-à-vis d'une submersion marine. Une partie des polders se trouve en effet en dessous du niveau de la mer.
- Les **pelouses sèches**, en situation plus abritée, dont le couvert végétal est constitué avant tout de plantes herbacées et d'espèces accompagnatrices (Euphorbe des dunes, Violette de Curtis, Orpin âcre, Laïche des sables, Gaillet jaune, Drave printanière, Bugrane rampante...).
- La **dune grise**, qui doit son nom à la couleur des nombreuses espèces de mousses et lichens, prise par temps sec, parfois exclusives de ce milieu qui composent le couvert végétal. Ce couvert végétal est très fragile et toute dégradation, par piétinement humain ou grattage par des lapins, peut évoluer en plage d'envol du sable.
- La **dune à fourrés** s'installe sur les sols devenus plus évolués. Un arbuste épineux domine cette strate végétale, l'Argousier, généralement accompagné du Sureau noir, du Troëne sauvage, de l'Aubépine monogyne, des églantiers, de ronces, et de lianes.
- La **dune boisée** apparaît enfin, en limite de la plaine maritime, protégée des vents chargés de sel. Ils s'agit de hauts taillis composés essentiellement de peuplier blanc, grisard et tremble, de saule blanc et cendré, d'aulne, de frêne, de bouleau, d'érable sycomore, auxquels se mêlent des espèces provenant de plantations : Peuplier du Canada ou

hybrides, pins.

**Toute cette diversité est désignée Zone Natura 2000**, autant pour la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux (Directive Oiseaux) qui trouvent sur l'estran, repos et nourriture... que pour celle de ses habitats (Directive Habitats). 3 espèces emblématiques créent ce lien de la terre à la mer : le Triton crêté, le Vertigo angustior et le Phoque veau marin.

## Des paysages frontaliers, une culture partagée

Le paysage par définition ne s'arrête ni aux limites administratives ni aux frontières nationales. Le socle géographique ici est constitué par l'ancien delta de l'Aa qui occupe une surface totale de 120 000 hectares à cheval sur la France et la Belgique, formant un triangle entre Calais, Nieuport (Belgique) et Saint-Omer. La spécificité première de ce territoire de polder est son horizontalité. Silloné de canaux et de fossés pour en permettre le drainage des eaux superficielles, le paysage agricole est largement ouvert et offre des vues lointaines. Le cordon dunaire, bien qu'entrecoupé par les stations balnéaires françaises et belges, se poursuit par-delà la frontière. Entre Bray-Dunes et La Panne, la Dune du Perroquet et celle du Westhoek forment un massif dunaire transfrontalier. Plus à l'intérieur des terres, la Dune Fossile et la Dune Cabour constituent un même ensemble dunaire interne à cheval sur la frontière.

Les enjeux communs entre ces territoires situés de part et d'autre de la frontière ont conduit à la naissance de différents programmes européens et, notamment, VEDETTE qui vise à une gestion optimisée des dunes littorales entre Dunkerque (France) et Westende (Belgique, région Flamande), ainsi qu'à la restauration de ces milieux dunaires. Il s'agit d'une première étape vers la création d'un espace naturel transfrontalier « Européen ».

